

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bezza BERKANI, Adjoint au Maire.

Présents : Michel CLABAUT, Bezza BERKANI, Bernard PAPILLON, Adjoint au Maire,
Aurore GARDES, Audrey VATTARE, Julien MERVEILLEUX, Habiba HONDROYANIDI, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel RAZAFIMBELO, Maire
Marlène HALTER, Alexandre DEMORGNY, Alexandre BIENFAIT, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard PAPILLON

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 5 août 2024.

1. Projet éducatif du périscolaire d'Haravilliers
2. Décision modificative budgétaire

Monsieur Bezza BERKANI préside la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du 5 août 2024. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2024

L'Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'ouverture du périscolaire d'Haravilliers par la collectivité, il convient d'équilibrer le budget primitif 2024 :

FONCTIONNEMENT

6416_Charges de personnel non titulaire : +21 000,00€
615221_Entretien et réparations sur bâtiments publics : +5 000,00€
61551_Entretien réparations sur matériel roulant : +2 500,00€
61558_Entretien réparations sur autres biens mobiliers : +2 500,00€

74748_Dotations et participations autres communes : + 10 000,00€
7067_Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : +21 000€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur BERKANI :

- **Approuve** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement
- **Autorise** l'Adjoint au Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative

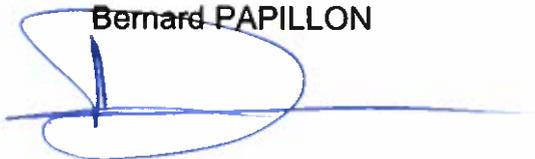
**PROJET ÉDUCATIF ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PÉRISCOLAIRE
ENFANCE 2024-2027**

L'Adjoint au Maire présente le projet éducatif 2024-2027 du service périscolaire de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité adoptent le projet joint à la présente délibération.

Séance levée à 20h50.

Le secrétaire,
Bernard PAPILLON



L'Adjoint au Maire,
Bezza BERKANI

